

Landes



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

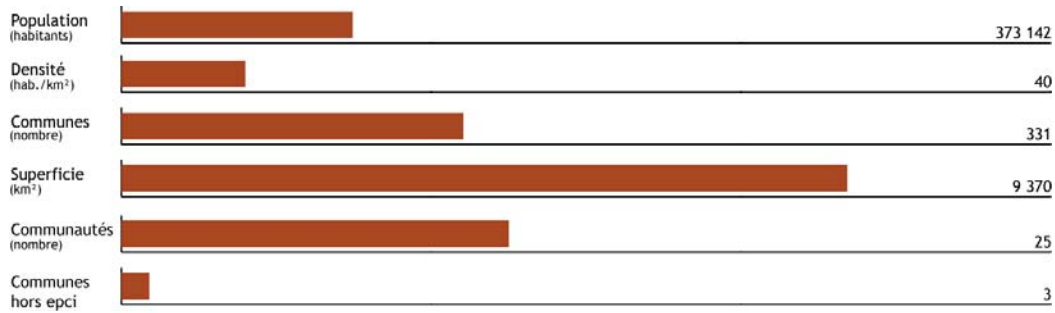
11 Avril 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

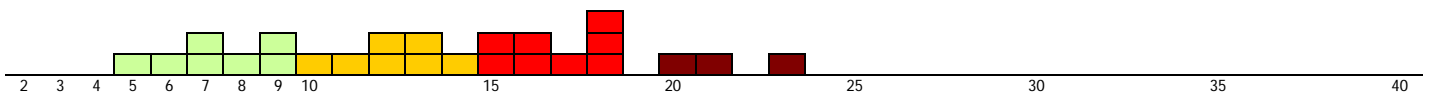
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

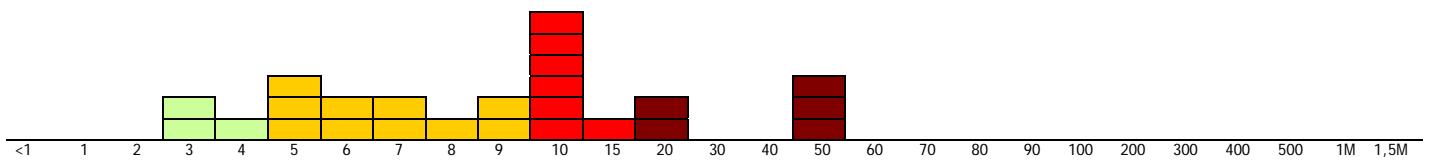
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

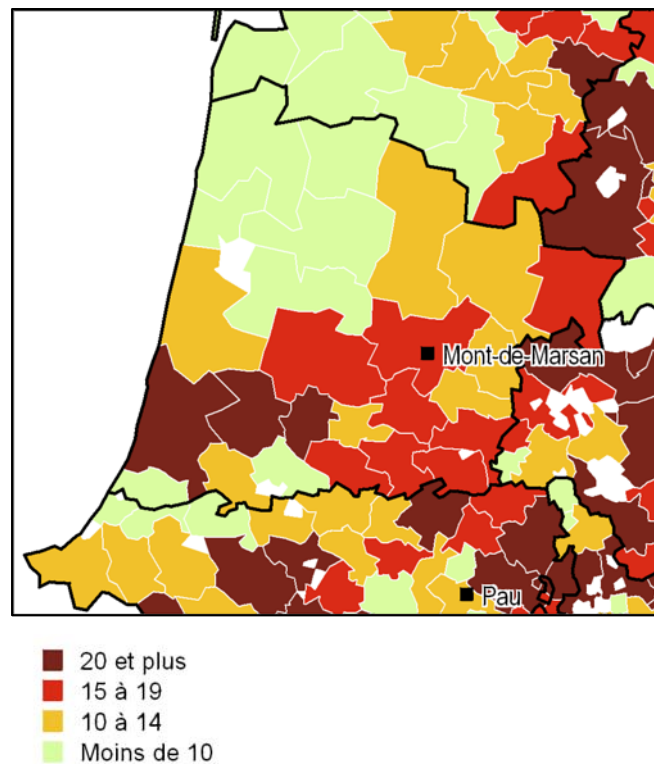


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	1
6	1
7	2
8	1
9	2
10	1
11	1
12	2
13	2
14	1
15	2
16	2
17	1
18	3
20	1
21	1
23	1
TOTAL	25

Population/Communauté	
Population	Communautés
3 à 4 000	2
4 à 5 000	1
5 à 6 000	3
6 à 7 000	2
7 à 8 000	2
8 à 9 000	1
9 à 10 000	2
10 à 15 000	6
15 à 20 000	1
20 à 30 000	2
50 à 60 000	3
TOTAL	25

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le découpage intercommunal est régi par une logique cantonale. Les périmètres de 3 communautés (Pays Tarusate, Marenne Adour Côte Sud, Pays d'Albret) et de 2 communautés d'agglomération (Grand Dax, Marsan) se confondent avec deux cantons. Ce faisant, les communautés de taille « moyenne » prédominent :

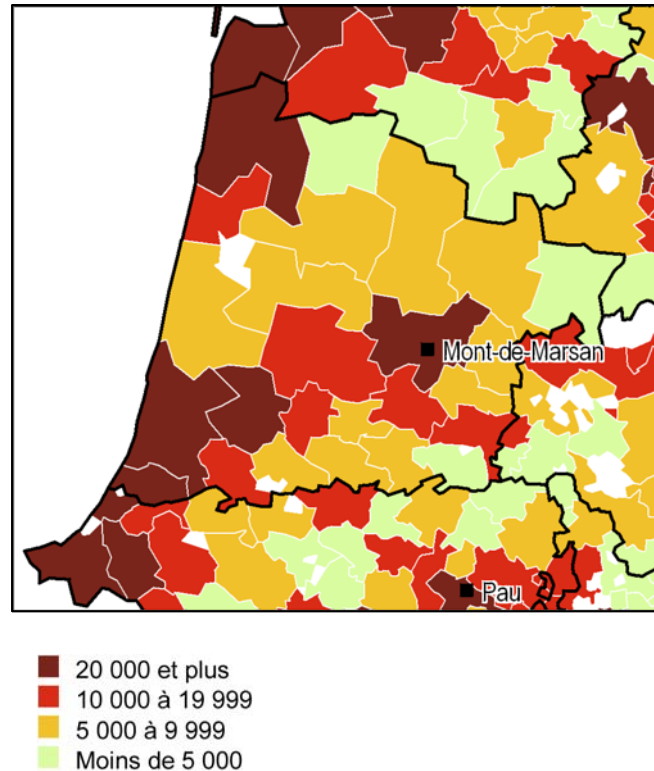
- 15 communautés sur 25 comptent entre 10 et 19 communes (soit 60,00 %). Elles sont principalement situées dans l'Est du département.
- 7 communautés comptent moins de 10 communes (soit 28,00 %). Elles sont situées au Nord-Ouest du Département (zones forestières et littorales très peu peuplées).
- 3 communautés comptent au moins 20 communes (soit 12,00 %). Elles sont situées au Sud-Ouest du département.

Comparaison avec les départements voisins

- Les territoires limitrophes des Pyrénées-Atlantiques (Chalosse) et de la Gironde (Haute-Lande) présentent les mêmes caractéristiques que leurs vis-à-vis landais.
- Le Gers et le Lot-et-Garonne diffèrent par la présence de « zones blanches ».

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Une très grande disparité de population existe entre les communautés, selon une répartition géographique assez nette :

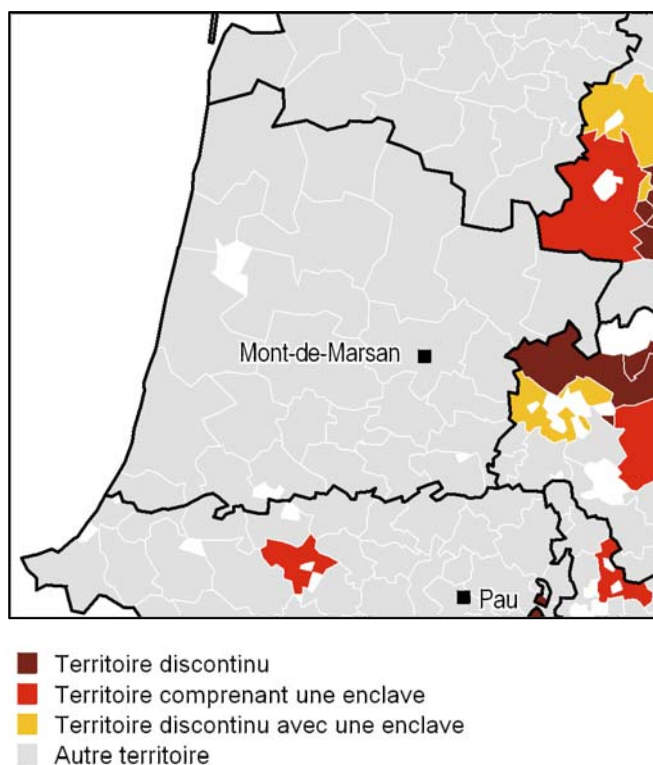
- 13 communautés sur 25 comptent moins de 10 000 habitants (soit 52,00 %), dont 3 moins de 5 000 habitants (CC du Canton de Pissos, CC du Gabardan, CC du Tursan). Au Nord et au Centre, elles correspondent aux zones couvertes par la forêt ; au Sud, à la région agricole de la Chalosse.
- 12 communautés comptent au moins 10 000 habitants (soit 48,00 %). La plupart sont situées le long de l'Adour.
- 5 communautés comptent au moins 20 000 habitants, correspondant aux pôles urbains de Dax et de Mont-de-Marsan, et aux zones littorales, notamment aux abords de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz.

Comparaison avec les départements voisins

- Les mêmes situations apparaissent dans les espaces riverains avec des communautés moins peuplées en Gironde, dans le Gers et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	6
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	4
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	3
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	3

Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Élargissement de périmètres existants :

- Bordères et Lamensans a intégré la CC du Pays Grenadois.
- Habas a intégré la CC de Pouillon.

Entre 2009 et 2010

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Lûe a intégré la CC des Grands Lacs.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans le territoire départemental.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

LABATUT
MÉZOS

PÉCORADE

Extrait des SDOI - LANDES

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

Juin 2006

État des lieux

• Situation

- Le département des Landes compte 25 EPCI à fiscalité propre : 1 communauté d'agglomération et 24 communautés de communes.
- Ils couvrent 325 communes sur 331 et plus de 98 % de sa population.
- La plupart des communautés (19) sont organisées autour du canton.
- Ce pourcentage, particulièrement important, montre bien le succès de cette forme avancée de coopération intercommunale qui s'est substituée, petit à petit, à des syndicats moins élaborés, plus particulièrement aux SIVOM dont seulement 3 subsistent encore. Il faut pourtant constater que de nombreux SIVU spécialisés subsistent toujours, notamment les SIVU « scolaire ».

• Commentaires

- Ce succès bien réel, ne doit pas masquer les difficultés persistantes dans le fonctionnement général de l'intercommunalité dans le département :
 - Existence de chevauchements de périmètres entre les communautés et les autres syndicats.
 - Absence, le plus souvent, de définition de l'intérêt communautaire.
 - Compétences transférées, peu ou relativement peu exercées.
 - Transferts de services non encore réalisés, entravant l'exercice effectif des compétences. Ainsi, seules 7 communautés exercent réellement la totalité de leurs compétences, 16 les exercent partiellement, 2 ne les exercent pratiquement pas.
- Le problème majeur demeure l'intégration des communes isolées (6).
- Ces difficultés ne remettent pas en cause le bien fondé de la démarche intercommunale, mais celle-ci doit désormais être consolidée par l'amélioration du mode de constitution et de fonctionnement des structures intercommunales, la rationalisation et la simplification de la carte de l'intercommunalité.
- Cette démarche qui s'articule autour des quatre thèmes (la rationalisation des périmètres, la définition de l'intérêt communautaire, l'exercice réel des compétences transférées et la clarification des relations financières entre les établissements publics de coopération intercommunale et les communes) doit permettre d'élaborer le schéma d'orientation de l'intercommunalité dans le département.

Le schéma département d'orientation de l'intercommunalité

• Le schéma possible à court terme :

- 4 communes pourraient rapidement rejoindre une communauté de communes (Bordères et-Lamensans, Lûe, Mézos, Pécorade).
- La compétence élimination des déchets pourrait être exercée par toutes les communautés.

• Le schéma possible à moyen terme :

- Communes isolées : si les majorités et/ou les mentalités ne changent pas, il est à craindre que cette situation ne perdure encore longtemps, à défaut pour le représentant de l'État de disposer à ce jour de moyens contraignants.
- Exercice des compétences par toutes les communautés : élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés, eau et assainissement.
- Coopération intercommunautaire, tremplin vers une fusion.